

OCTOBRE 2020

ANALYSE DU MÉTIER DE MONITEUR DE PLONGÉE DANS LE CADRE D'UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE EN MARTINIQUE



Observatoire des Métiers et de l'Emploi
de la DJSCS Martinique - octobre 2020

Directrice de publication

Dominique Savon

Réalisation de l'étude / Rédaction

Véronique Flamand - Céline Pellet

Création graphique / Mise en page

Céline Pellet

sommaire

<i>Contexte</i>	3
<i>Moniteur de plongée en Martinique - Infographie</i>	4 - 5
A - Méthodologie	6
B - Analyse des parcours de vie	
1 - Profil.....	7
2 - Parcours de formation / Diplômes.....	8 - 9
3 - Emploi activité.....	10 - 11
C - Analyse de l'environnement	
1 - Environnement touristique.....	12 - 13
2 - Facteurs environnementaux.....	14 - 15
3 - Cadre réglementaire.....	15
D - Préconisations	
1 - Formation professionnelle continue.....	16 - 17
2 - Préfilière de formation professionnelle.....	17
3 - Représentativité des professionnels de la plongée.....	18
4 - Aménagement et protection de l'environnement de pratique.....	19
<i>Conclusion</i>	20 - 21

Un premier focus sur le secteur de la plongée réalisé en 2017 par l'Observatoire de la DJSCS Martinique dans le cadre d'une étude globale sur les Sports de Nature a souligné la carence de moniteurs de plongée originaires de la Martinique dans le panel des éducateurs sportifs en exercice (seulement 5%). Cette sonnette d'alarme a eu pour conséquence l'engagement d'un travail plus en profondeur sur la compréhension du métier de moniteur de plongée en Martinique, au regard de la complexité de son environnement.

Les données actuelles sur le secteur de la plongée subaquatique en Martinique et l'ensemble des interrogations des acteurs concernés lors des Copils de l'étude initiale, nous incitent à proposer ce travail complémentaire qui viendra en appui à l'aide à la décision : appréhender l'ensemble des caractéristiques de la complexité du métier de moniteur de plongée (caractériser, schématiser, articuler, modéliser, ...) et préconiser des solutions pour soutenir la professionnalisation de la filière d'accès à celui-ci.

Ceci permettra d'aboutir à un plan de professionnalisation prenant en considération la réalité de l'emploi - modalités de professionnalisation de la filière dans l'objectif d'insérer des jeunes - et les besoins en formation pour répondre aux enjeux du développement du métier en Martinique. Cette étude prend en compte notamment l'environnement caribéen, l'éloignement des centres de formation et les caractéristiques territoriales du métier.

Le développement de l'économie bleue est un des axes privilégiés aujourd'hui par les décideurs du territoire, les représentants de l'Etat et les collectivités de Martinique. Cette étude portée par la DJSCS vient éclairer un des secteurs de cette économie bleue.

NATURE DE L'ÉTUDE

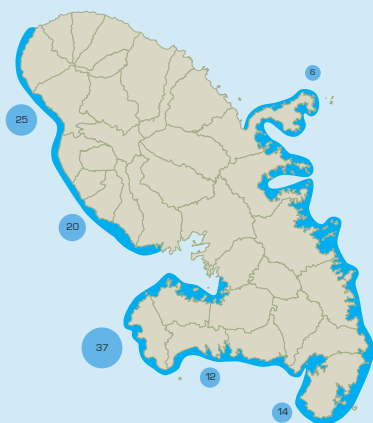
Mobiliser et organiser les informations disponibles sur l'environnement du métier de moniteur de plongée en Martinique pour caractériser sa complexité (réglementation, structuration de l'économie, caractéristiques du travail, organismes de formation, espace géographique, ...) et présenter des préconisations sur les thèmes de l'emploi et la formation.

Etude en continuité du projet mené depuis 2017 sur l'analyse des sports de nature en Martinique

- Complexité avérée de l'environnement des sports de nature en général ;
- Véritable niche d'activité en Martinique dans le cadre de la plongée subaquatique, présentant une inégalité forte d'accès au métier pour les locaux ;
- Offre de formation centralisée sur le CREPS de Guadeloupe ou en hexagone ;
- Nécessité d'une réflexion approfondie sur ce secteur pour proposer des préconisations en appui d'une professionnalisation de la filière régionale.

Nous tenons à remercier Bruno Taillard, référent Sports de Nature à la DJSCS Martinique, pour sa demande initiale et son implication dans l'étude ainsi que l'ensemble des membres du Comité de Pilotage pour leur précieuse expertise et leur contribution tout au long de celle-ci.

Infographie



114

Sites de plongée

EN BOUTEILLE RECENSÉS

EN MARTINIQUE exclusivement sur la côte Caraïbe

ZONES DE PRATIQUE DU PMT (délimitées en bleu sur la carte)

La nage avec palmes, masque et tuba entre dans l'activité de plongée et peut se pratiquer sur la quasi-totalité des côtes sauf dans le nord atlantique. Cette pratique est majoritairement libre et peut être encadrée sur tous les sites et notamment les deux parcours découverte aménagés existant actuellement en Martinique.

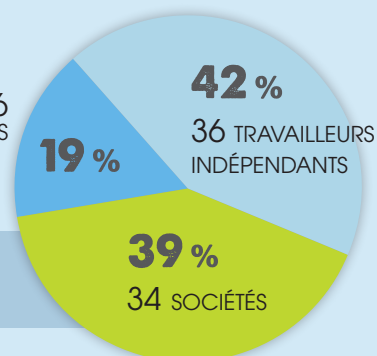
86 Etablissements

81 % des établissements proposant la plongée appartiennent au secteur marchand.

94 % des établissements proposent leur activité sur la côte caraïbe.

64 % des établissements sont implantés sur la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique

16
ASSOCIATIONS



Pratiquants

répondants questionnaire DROEF - juin 2017

La plongée en bouteille se caractérise par une pratique en autonomie possible après une formation certifiant un niveau minimal garantissant la sécurité du pratiquant.

Les plongeurs formés pratiquent en structure de manière organisée sous la responsabilité d'un directeur de plongée, avec un guide de palanquée ou en autonomie.

77 % 
pratiquent
régulièrement

66 %
de niveau
expert ou
bon

67 %
de cadres
et chefs
d'entreprises

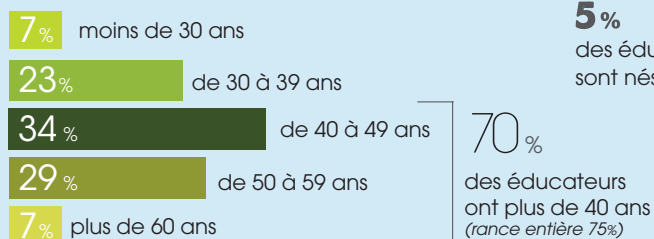
78 % 
dépensent
au moins
500 €/an

PRATIQUE de la plongée en bouteilles
en sport principal 

78 % sollicitent un encadrant professionnel
100 % pratiquent dans une structure
78 % pratiquent régulièrement
89 % ont un niveau ressenti expert ou bon

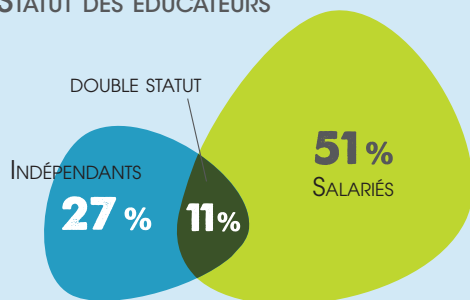
167 Educateurs déclarés

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

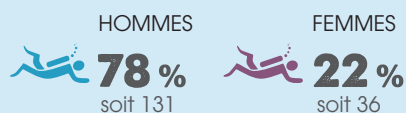


On note une proportion moindre de femmes chez les éducateurs en Plongée sous-marine. La moyenne d'âge est relativement élevée. La prédominance des "plus de 40 ans" peut s'expliquer par un passage tardif du diplôme dans le parcours de vie. La très faible présence des éducateurs nés en Martinique s'explique par l'absence de filière de formation professionnelle sur le territoire.

STATUT DES ÉDUCATEURS

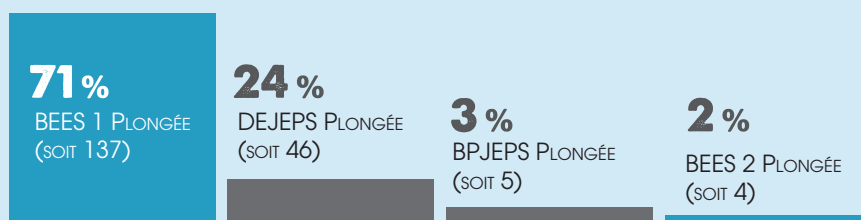


RÉPARTITION PAR SEXE



France entière : Hommes 83% - Femmes 17%

192 Diplômes



52% des éducateurs titulaires d'un DEJEPS Plongée ont directement passé ce diplôme, tandis que les 48% autres l'ont obtenu par équivalence en deuxième diplôme post BEES 1.

14% des 167 éducateurs ont une deuxième qualification (soit 26 éducateurs)

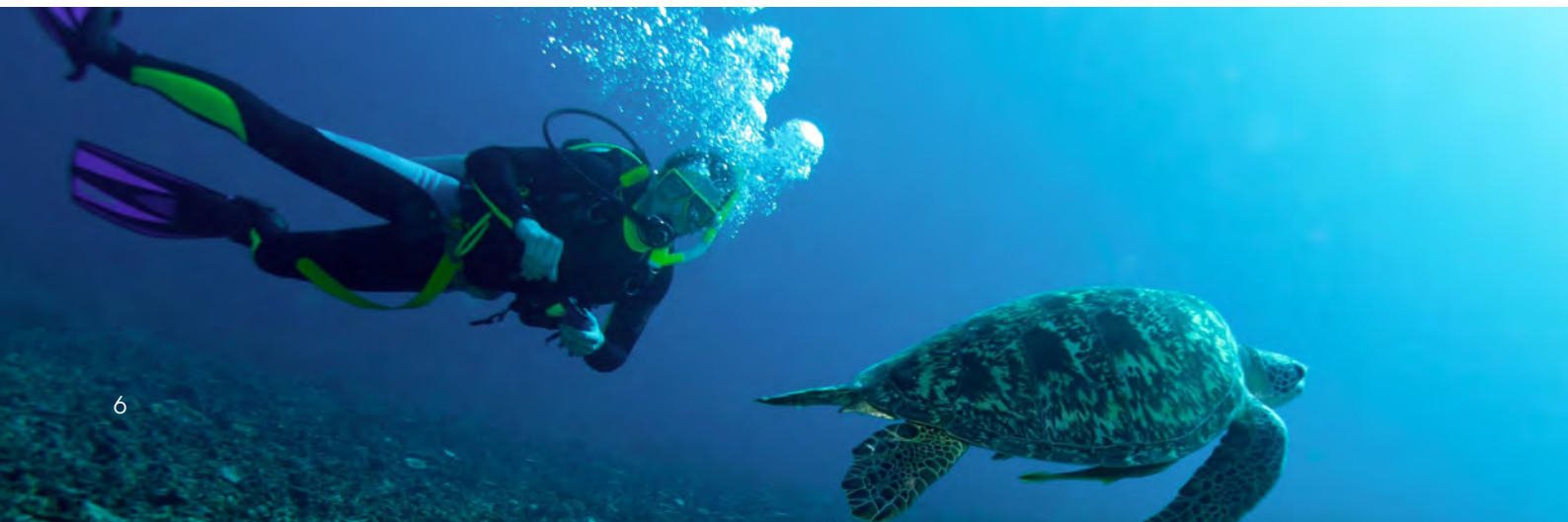
26 éducateurs ont une double qualification Plongée : tous sont titulaires BEES 1 et ont obtenu soit un BEES 2 par examen, soit un DEJEPS dans le cadre des équivalences.

- Récupération des données relatives aux études précédemment menées par l'Observatoire de la DJSCS Martinique, notamment dans le cadre des focus publiés sur les Sports de Nature en Martinique ;
- Données internes à la DJSCS sur les structures et les éducateurs sportifs (fichier EAPS) ;
- Collecte de nouvelles données à partir d'un questionnaire à l'attention des moniteurs de plongée déclarés en Martinique au 16 novembre 2019 ; Questionnaire complété par des entretiens qualitatifs avec une dizaine de moniteurs en exercice ;
- Synthèse de l'ensemble des données qualitatives et quantitatives ;
- Caractérisation et analyse des données selon les axes présentés et d'autres apparus au moment des CoPil et du travail de synthèse ;
- Proposition de préconisations selon les axes d'étude choisis et les remontées de terrain.

Le comité de pilotage est composé de représentants de la DJSCS, de l'AG CERFASSO, de la DEAL / DM, des gestionnaires d'espaces naturels, des socio-professionnels de la plongée, du COMASSUB, du Comité Martiniquais du Tourisme.

L'enquête par questionnaire a permis d'interroger 157 moniteurs dont la carte professionnelle était déclarée en Martinique et l'adresse mail valide. 52% de ceux-ci ont répondu soit 82 moniteurs et ce, dans le courant du dernier trimestre 2019.

Nous avons noté une surreprésentation des moniteurs travaillant à l'année en Martinique parmi les répondants alors que la diffusion du questionnaire s'est faite de la même façon pour tous (envoi initial et relances sur les adresses électroniques professionnelles individuelles). Nous l'expliquons par le fait que les professionnels de la plongée exerçant à l'année sur le territoire sont les plus intéressés par les résultats de cette étude et ont donc joué le jeu du questionnaire. Les entretiens menés suite au questionnaire ont permis d'aborder les problématiques des salariés saisonniers et donc de pondérer qualitativement les résultats du questionnaire.



B/ Analyse des parcours de vie

La photographie du métier de Moniteur de Plongée en Martinique montre qu'il existe des caractéristiques très spécifiques au territoire en terme de profil des moniteurs et de parcours de formation. Des problématiques propres à la Martinique impactent également l'activité des moniteurs et de ce fait, la réflexion sur la professionnalisation du secteur.

1 - Profil des répondants

Après analyse des données recueillies, on note que de grandes tendances se dessinent et permettent de caractériser le profil des Moniteurs de Plongée déclarés en Martinique.

Un métier masculin

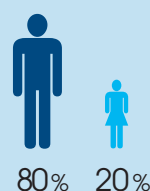
Une moyenne d'âge élevée

Une majorité de diplômés du supérieur

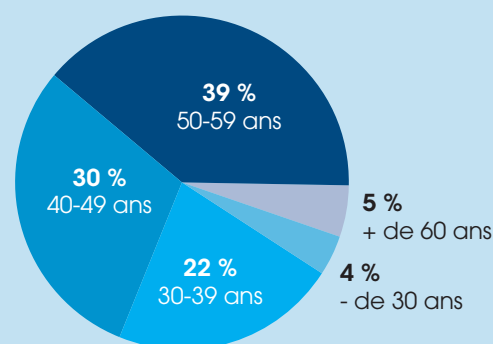
Très peu de moniteurs nés en Martinique

- Les moniteurs répondants sont en effet **des hommes à 80%** et **ont en majorité plus de 40 ans** (74% des répondants). Ces résultats sont comparables à la base EAPS des moniteurs de plongée en Martinique et aux chiffres nationaux.
- **55% des répondants sont diplômés du supérieur** et 22% ont obtenu au moins le Baccalauréat. Ce niveau de formation mis en parallèle avec leur moyenne d'âge élevée indique que les moniteurs de plongée répondants se seraient probablement formés pour exercer un autre métier avant celui-ci.
- En revanche, **seuls 5% d'entre eux sont nés en Martinique**. En effet, les moniteurs travaillant dans les structures de plongée sont en très grande majorité des éducateurs nés en métropole et venus exercer leur métier dans les Antilles. Cet état de fait est confirmé par les professionnels rencontrés lors d'entretiens individuels. Tous s'accordent à dire que cela implique un **temps d'adaptation long** pour les moniteurs arrivant sur place afin de travailler de manière saisonnière. Les structures de plongée recrutent des moniteurs qui ne connaissent pas les sites, les usages et les publics. Ceux-ci organisent leur activité en alternant une saison en Martinique d'octobre à mai et une saison dans l'hexagone en période estivale en tant que moniteur de plongée.
- L'absence de professionnels natifs dans les métiers de la plongée est peut-être une conséquence d'une **culture jusqu'à présent peu tournée vers la mer**, et de fait vers les sports nautiques. En effet, les jeunes antillais n'ont pas eu pour habitude de cotoyer le milieu marin et d'acquérir une aisance aquatique. La projection dans une profession en rapport avec les activités subaquatique n'est pas évidente.

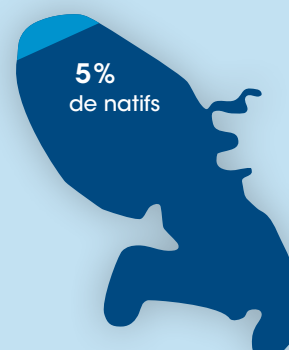
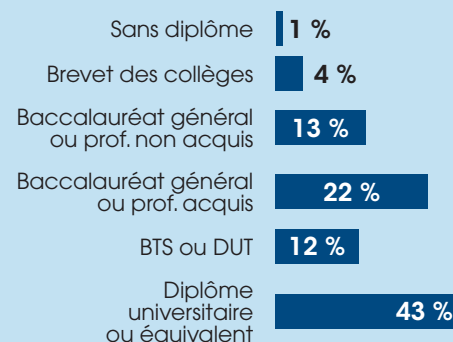
Le panel des répondants est similaire en âge et sexe à celui des moniteurs de plongée déclarés en Martinique



Âge



Niveau scolaire



2 - Parcours de formation en plongée

Devenir moniteur de plongée implique un parcours long associant expériences de pratique et formations, alourdi par l'obtention de prérequis obligatoires coûteux.

Pour pouvoir se présenter à une formation professionnelle, le moniteur se doit de valider un niveau de compétences en plongée (niveaux 3 ou 4) ainsi qu'une expérience en nombre de plongées effectuées (100 plongées en milieu naturel dont 30 à une profondeur d'au moins 30 mètres obtenues dans une période de 5 années précédant l'entrée en formation). Il doit justifier au minimum d'un niveau technique d'aptitude de plongeur autonome à 40 mètres (PA40). Il doit également obtenir son permis bateau ainsi que l'attestation de PSE1 en secourisme.

Autant de prérequis qui expliquent le parcours souvent long pour arriver à enseigner et la complexité à trouver les financements dans un objectif de préformation professionnelle.

Une majorité de BEES et DEJEPS

Des diplômes fédéraux et des formations complémentaires

Beaucoup d'obtention par passerelle

Majorité de financement personnel

Souvent un diplôme sportif unique

- **67%** des moniteurs du panel sont titulaires à minima d'un BEES 1^{er} degré spécifique plongée.

Parmi les moniteurs titulaires d'un DEJEPS, 45% l'ont obtenu par équivalence en ayant un BEES 1^{er} degré en premier diplôme. Les autres sont passés par un centre de formation.

- **48%** des répondants ont obtenu leur diplôme le plus élevé depuis plus de 10 ans. Dans les faits, à ceux-ci s'ajoutent les moniteurs qui ont obtenu leur DEJEPS dans les 10 dernières années grâce à l'équivalence de diplôme permise par les textes réglementaires : **la proportion réelle de moniteurs diplômés depuis plus de 10 ans augmente à hauteur de 69,5 % des répondants.**

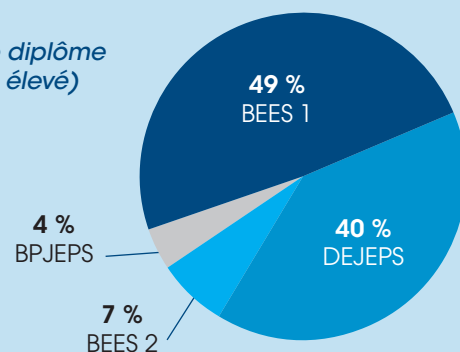
- **59%** des diplômés d'Etat ont validé leur diplôme (BEES 1^{er} degré ou DEJEPS) en obtenant d'abord un diplôme fédéral : le MF1* pour 81% d'entre eux et le MF2* pour 19%. Cela leur a permis de bénéficier de formations allégées.

- **Les moniteurs de plongée ont majoritairement un diplôme ou une qualification complémentaires en plongée ;** ils en cumulent souvent deux.
Par contre, seuls 22% des répondants sont titulaires d'un 2^{ème} diplôme dans le sport, majoritairement dans le secteur du nautisme ou de la natation.

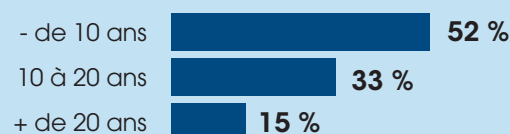
- **79%** des moniteurs interrogés se disent satisfaits de la formation. Il ressort néanmoins un besoin de connaissances supplémentaires dans la gestion d'une structure : fiscalité, comptabilité/gestion, droit du travail, ...
L'approfondissement en anglais fait également partie des acquis de formation initiale qui leur semblent nécessaires pour accueillir et former le public étranger. Nombre d'entre eux n'en n'ont pas bénéficié.

- Il est cohérent de voir apparaître une forte proportion de moniteurs formés à l'extérieur du territoire du fait de l'absence de CREPS en Martinique (obligation liée à la formation des éducateurs sportifs en environnement spécifique).

Type diplôme
(le + élevé)



Date d'obtention du diplôme

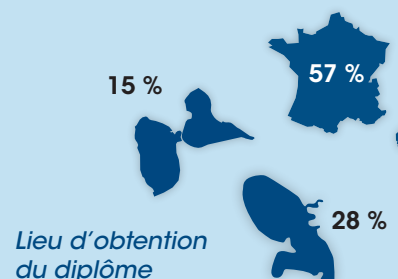


Autres diplômes plongée

73 % de Diplôme fédéraux dont
68 % de MF1* / **32 %** de MF2*

82 % de Diplômes complémentaires dont
87 % Nitrox / **27 %** Scaphandrier / **22 %** Handi

61% de Diplômes étrangers dont
99 % de PADI / SSI / SDI



Lieu d'obtention
du diplôme

* MF1 / MF2 : Moniteur Fédéral 1^{er} ou 2^{ème} degré



Qui sont les moniteurs de plongée formés dans les Antilles ?

Parmi les répondants, on dénombre **33** personnes formées aux Antilles dont :

- **20** formées en Martinique jusqu'en 2013 : les candidats ont passé leur Tronc Commun en candidat libre ou formés avec l'Association de Gestion du CERFASSO, et leur spécifique Plongée avec le COMASSUB. Les martiniquais de naissance représentent alors 35 % de l'effectif.
- **13** formées au CREPS de Guadeloupe : 6 titulaires du BEES 1^{er} degré avant 2013 dans le cadre de l'alternance du lieu de formation entre la Guadeloupe et la Martinique (1 année sur 2) 7 titulaires du DEJEPS, 2 en 2016 et 5 en 2018.
Parmi eux, 11 ont bénéficié d'allègements de formation grâce à l'obtention préalable de leur Monitorat Fédéral 1^{er} degré.

La filière de formation professionnelle en Martinique amenant au diplôme d'éducateur sportif en Plongée n'existe plus depuis 7 ans du fait de la nouvelle architecture des diplômes et de l'obligation de formation liée aux environnements spécifiques.

Les candidats au DEJEPS ont dû se diriger vers le CREPS de Guadeloupe ou les CREPS hexagonaux.

Les moniteurs nés en Martinique

12 répondants soit 100% des moniteurs de plongée natifs de Martinique en exercice déclarés sur la base EAPS

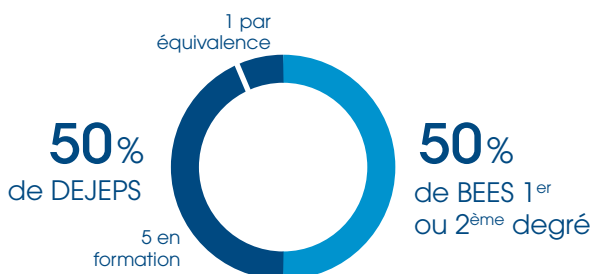
12 
moniteurs dont 4 femmes

8

ont moins
de 40 ans



1	moins de 30 ans	-
2	de 30 à 39 ans	1
1	de 40 à 49 ans	-
-	de 50 à 59 ans	4
-	plus de 60 ans	3



58% des Martiniquais
se sont formés en Martinique



2 typologies de parcours de formation

7 personnes formées et diplômées avant 2013 aux Antilles

→ 100 % des martiniquais de naissance se sont formés en Martinique

5 personnes formées depuis 2013 à l'extérieur du territoire pour l'obtention d'un DEJEPS en CREPS (dont 1 seul en Guadeloupe)

→ 100 % des martiniquais de naissance se sont diplômés à l'extérieur du territoire depuis 2013

3 - Emploi - Métier

80% des répondants travaillent en tant que moniteur de plongée au moment de leur participation à l'enquête fin 2019, soit 66 personnes. Pour rappel, les moniteurs interrogés sont les éducateurs dont la carte professionnelle est déclarée en Martinique.

Un métier de reconversion

Un métier principal exercé tout au long de l'année

Une majorité de salariés et peu de double statuts

Un travail à temps plein

- La majorité des répondants indique travailler uniquement en Martinique. Nous pensons que le questionnaire a été rempli essentiellement par les moniteurs installés sur le territoire et qu'il n'est pas le reflet exact de la situation de ceux venus en Martinique pour un travail saisonnier. Ces derniers ont certainement moins répondu, car moins impliqués par les problématiques traitées par le questionnaire.

Cela pourrait expliquer la différence notée entre les chiffres extraits des résultats et les entretiens individuels indiquant que la grande majorité des moniteurs de plongée travaille en alternance sur deux saisons, l'une en Martinique et l'autre dans l'Hexagone. Certains reviennent ainsi en Martinique plusieurs années de suite pour la saison hivernale.

L'exercice de ce métier tout au long de l'année, même s'il l'est sur une double saison, explique qu'il est considéré comme leur métier principal et leur principale source de revenus.

Parmi les 56 répondants qui travaillent toute l'année en Martinique, 41 soit 73% déclarent que la totalité de leurs revenus provient de leur activité professionnelle dans la plongée. A ceux-ci s'ajoutent les 6 dont plus de la moitié des revenus découlent de la même source.

- Les répondants sont majoritairement des moniteurs expérimentés : **50% exercent depuis plus de 10 ans, dont 27% sont en activité depuis plus de 20 ans.** Seuls 20% d'entre eux exercent depuis moins de 5 ans.

De plus, une majorité d'entre eux se sont tournés vers ce métier suite à une reconversion professionnelle. Celle-ci s'est faite plutôt après 30 ans. Ces chiffres expliquent aussi la moyenne d'âge élevée du panel.

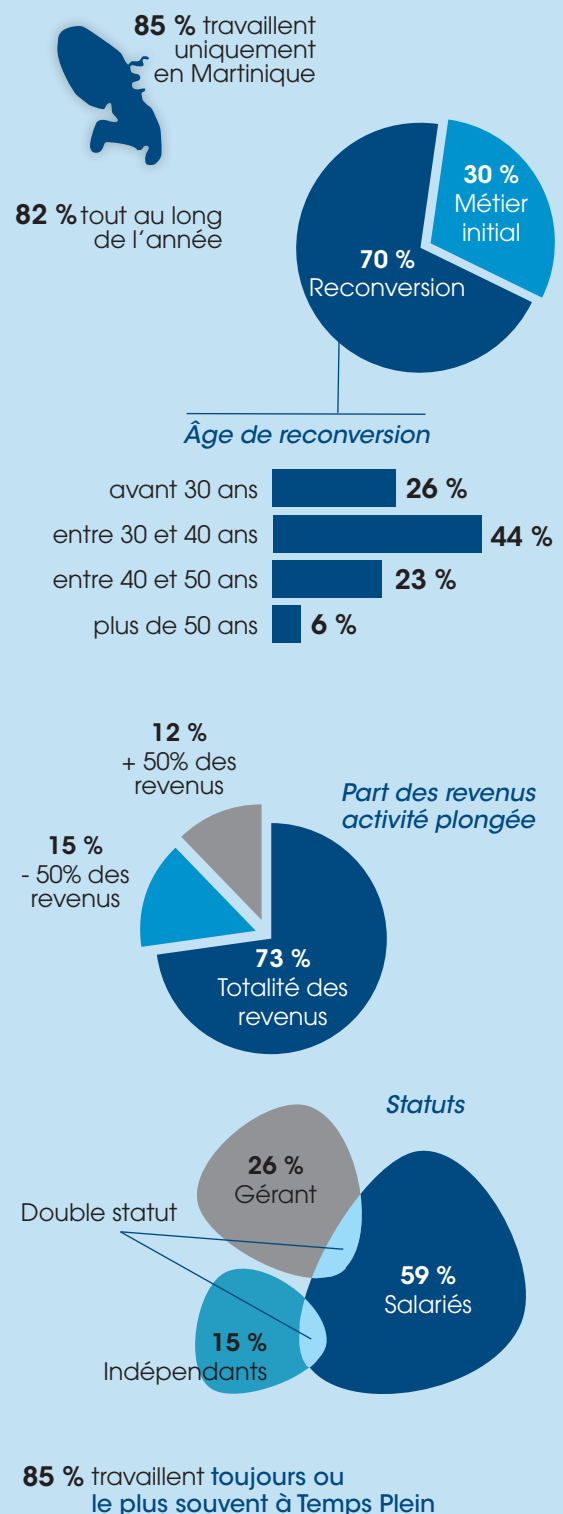
- 59% des moniteurs sont salariés d'une structure.** Parmi eux, 15% ont un double statut : 8% sont gérants-salariés (dans la même structure) et 7% sont travailleurs indépendants-salariés (structures différentes).

Les moniteurs étant uniquement salariés (50%) ont un contrat de travail en CDI pour 57% d'entre eux et travaillent majoritairement pour une seule structure (83%).

Les club de plongée commerciaux sont les structures dans lesquelles évoluent 79% des salariés.

En Martinique, les moniteurs salariés travaillent :

- à 49% dans des petites structures (1 à 2 salariés)
- à 38% dans de grosses structures (5 salariés et plus)





Quel métier ?

Le cœur de métier pour l'ensemble des moniteurs est constitué de **la plongée d'exploration, des baptêmes et de la formation aux différents niveaux techniques**. Pour autant, d'autres missions ont une place fondamentale dans le quotidien de leur emploi :

- l'accueil du public (pour 85% d'entre eux)
- la maintenance du matériel (pour 73% d'entre eux)
- l'entretien des sites de plongée (pour 59% d'entre eux)

Beaucoup de moniteurs de plongée ont un rôle administratif et de gestion de la structure (60%) et 52% sont impliqués dans la communication de celle-ci.

Il ressort systématiquement des entretiens une **inadéquation forte entre les missions annexes à l'enseignement de la plongée et la formation initialement reçue**.

Tous s'accordent sur la qualité de la formation technique et pédagogique des moniteurs. Cependant, ils regrettent le peu d'approfondissement des compétences complémentaires réellement sollicitées dans le cadre du métier (accueil, administratif, gestion, ...).

Dans l'ensemble des structures commerciales, il est remonté l'importance des tâches accomplies dans une journée, autres que l'encadrement de la plongée : la journée type du moniteur comprend essentiellement ces autres missions. Les responsables de structures expriment le **décalage entre la vision véhiculée lors de la formation et la réalité du métier au quotidien**.

La représentation du métier est également erronée sur les sujets liés à la rémunération et à la précarité de leur emploi. Ceux qui expriment cette distorsion sont les moniteurs tout juste sortant de formation. Ils sont surpris par le montant des salaires et par le type de contrat de travail qui leur est proposé au regard de la charge de travail réelle et de la diversité des tâches imposées.

La problématique de la valorisation du métier est ensuite soulevée par les moniteurs plus expérimentés mais uniquement en terme salarial, les autres caractéristiques du métier étant assimilées par ceux-ci.

Le métier de moniteur de plongée est un métier de reconversion et d'évolution. Le vieillissement et l'expérience induisent un changement progressif des postures et des tâches des professionnels de la plongée : lorsqu'ils font le choix de rester dans ce secteur, ils se tournent vers des responsabilités de gestion de structure ou, s'ils restent salariés, ils demandent de réaliser des tâches plus administratives (accueil, communication, encadrement des équipes, ...). La pénibilité physique et/ou les problèmes de santé expliquent ces choix.

Le métier de Moniteur de Plongée en Martinique peut être exercé tout au long de l'année mais on note toutefois une forme de saisonnalité marquée par une "Haute saison" de décembre à avril. L'augmentation de l'activité sur cette période implique un recrutement dit "saisonnier" pour répondre aux besoins des structures dépendantes de la clientèle touristique. L'offre d'emploi dans ce secteur est plus élevée à ce moment de l'année mais de nombreux postes annuels sont également à pourvoir.

Pour répondre à ces besoins ponctuels, de nombreux moniteurs se déplacent depuis l'hexagone pour travailler en Martinique. Cette réalité a pour conséquences :

- **un turn over important au sein des structures** : la problématique de la fidélisation des moniteurs sur leur poste est régulièrement soulevée car elle implique des démarches récurrentes de recrutement des moniteurs et de leur intégration, ainsi que la présentation de la nouvelle équipe à une clientèle fidélisée.
- **l'adaptation professionnelle aux sites de plongée** : la méconnaissance initiale du milieu d'exercice de leur profession implique un tutorat chronophage pour favoriser l'acquisition des spécificités (milieu sous-marin tropical, faune et flore, choix des sites adaptés au niveau des pratiquants ou à la météo, ...). Parfois, elle peut être à l'origine de conflits d'usage avec d'autres professionnels de la mer.

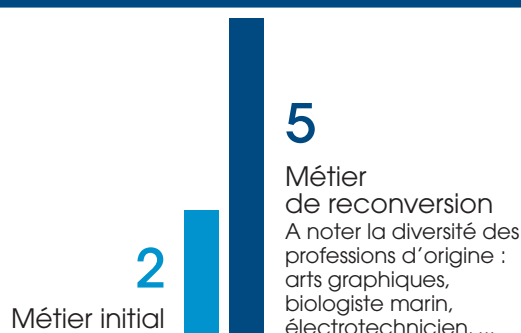
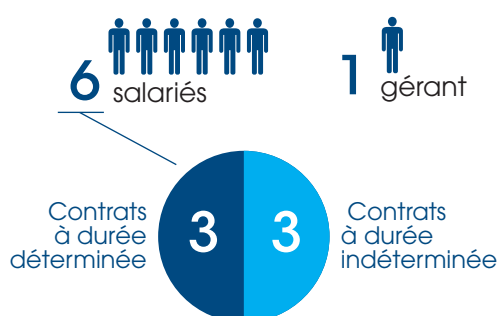
Les moniteurs nés en Martinique

12 répondants (soit 100% des moniteurs de plongée natifs de Martinique en exercice déclarés sur la base EAPS)
1 répondant est diplômé mais n'a jamais exercé à titre professionnel (bénévole)

2 typologies de parcours d'emploi

- 4** personnes ont exercé ce métier en activité principale ou secondaire
- 2 ont évolué dans le secteur du nautisme en développant leurs compétences dans le secteur de la voile ou de l'excursion touristique en mer
 - 2 continuent d'exercer de manière occasionnelle en complément de leur métier principal

- 7** personnes travaillent toujours comme Moniteur de Plongée en Martinique
- 6 en activité principale / 1 de manière occasionnelle



Les moniteurs non natifs travaillant en Martinique depuis plus de 10 ans

Ils sont 21 soit plus d'1/4 du panel des répondants et présentent les caractéristiques suivantes, significatives de l'exercice de leur métier sur le territoire :

- 90 % exercent le métier de moniteur de plongée comme activité principale. 52 % sont gérants de structure et représentent 55 % de l'ensemble des gérants du panel
- 71 % assument les tâches d'administration et de gestion de structure, ce qui corrobore l'information précédente. Pour autant, l'enseignement reste leur première activité professionnelle.
- 48 % n'ont jamais de conflits avec les autres utilisateurs de la mer (chiffre supérieur à celui du panel complet : 35%). Leur statut de gérant et leur ancienneté sur le territoire peuvent expliquer ce chiffre.
- 38 % ont été formés en Martinique pour obtenir leur diplôme d'Etat. L'exercice de leur métier s'est fait en continuité sur le territoire. Cela peut expliquer leur investissement local et la connaissance de leur environnement professionnel.

Le métier de scaphandrier... en complément pour certains

Quelques moniteurs de plongée en Martinique sont également diplômés pour exercer le métier de scaphandrier. Ils utilisent cette double qualification de manière ponctuelle selon les opportunités. Il est intéressant de noter la forte demande dans ce secteur sur le territoire.

Source : Etude «Economie Bleue en Martinique - Rapport final» - Janvier 2016

Afin de permettre une analyse du métier de moniteur de plongée rendant compte des spécificités du territoire de la Martinique, les entretiens et les questionnaires comportaient des items relatifs aux divers aspects de leur environnement professionnel. Il n'est pas dit que ces caractéristiques ne soient pas partagées par d'autres régions de France, mais elles permettent de dégager une photographie exhaustive du métier.

1 - Environnement touristique

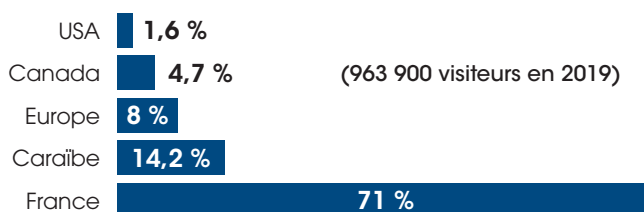
La Martinique est une destination touristique de plongée qui attire de nombreux touristes français et étrangers, en particulier sur la période de décembre à avril. Son attractivité s'est développée ces dernières années grâce au travail de préservation des fonds et à cause des conflits internationaux qui ont réduit la liste des sites accessibles. Le coût d'une plongée, plus abordable qu'ailleurs dans le monde, et le fait d'être une destination "sûre" ont permis une augmentation de la fréquentation touristique ces dernières années.

Le public touristique accueilli dans les centres de plongée est composé **majoritairement de français puis d'européens et de canadiens**.

La campagne de communication proactive du CMT* en Amérique du Nord explique la présence de plus en plus forte des touristes canadiens et américains.

A noter que le tourisme caribéen englobe les déplacements professionnels inter-îles françaises, les visites familiales et les séjours touristiques.

Provenance des touristes de séjour en 2019



(source : Rapport 2019 - *Comité Martiniquais du Tourisme)

Les problématiques d'accueil et d'encadrement diffèrent selon la typologie des publics.

• Les plongeurs français :

La prestation de plongée majoritairement sollicitée est **le baptême pour les touristes français** qui découvrent une facette de l'île par ce moyen. Parfois, certains d'entre eux profitent de leur séjour pour se former au niveau 1.

On distingue également les plongeurs venus dans le cadre d'un déplacement organisé par leur club de plongée hexagonal. Ils sont généralement encadrés par leur structure de provenance. Les centres de plongée qui les accueillent sont concernés essentiellement par le transport sur site et la fourniture de tout ou partie du matériel : l'organisation induite par l'accueil de ces groupes implique un investissement important en matériel de plongée et une logistique adaptée (nombre de passagers transportés, ...). Tous les centres de plongée de Martinique ne sont pas en capacité de les recevoir.

C'est un choix réfléchi de la structure d'accueil et une source non négligeable de développement pour celle-ci.

• Les plongeurs en autonomie ou semi-autonomie :

Il ressort des entretiens avec les professionnels l'**obligation de vigilance quant à la réalité des niveaux annoncés par les plongeurs**. En effet, ils constatent parfois un décalage entre le niveau certifié et les compétences observées.

A l'inverse, pour les plongeurs très expérimentés, les professionnels se trouvent parfois dans l'obligation de reposer un cadre pour des raisons de sécurité du groupe et des pratiquants. Cette situation est d'autant plus prégnante pour les jeunes moniteurs qui doivent faire face à la différence d'âge et d'expérience.

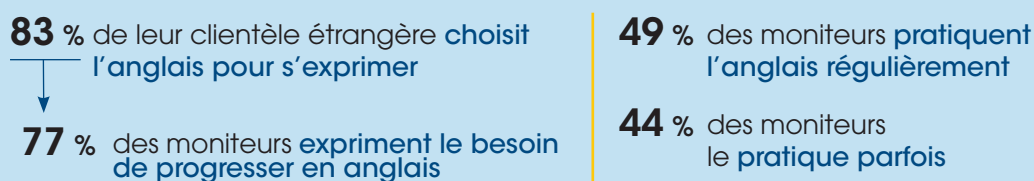
S'ajoute également la problématique de la détérioration des fonds par ces plongeurs qui méconnaissent l'environnement subaquatique tropical ou qui ont la très mauvaise habitude de toucher ou de s'accrocher (problème de formation initiale).

- **Le public étranger :**

Il ne ressort pas des entretiens de difficultés particulières pour encadrer un public étranger ayant une qualification internationale (PADI ou autre). En effet, **94 % des moniteurs ont une formation complémentaire à leur diplôme d'Etat, et parmi eux 68 % ont une qualification PADI**. Ils connaissent donc les compétences liées à la délivrance de ces diplômes.

La source de tension qui peut parfois apparaître est liée à la notion de plongeur autonome certifiée par l'architecture des diplômes étrangers à un niveau de compétence plus faible que celui exigé par l'organisation des diplômes français. Ce décalage crée des incompréhensions de la part des plongeurs étrangers qui, sur d'autres destinations de la Caraïbe, sont considérés comme autonomes. Cela se vérifie plus pour les plongeurs d'Amérique du Nord que pour les européens car ceux-ci ont l'habitude de plonger sur le territoire français.

Il n'apparaît pas non plus de difficultés importantes pour communiquer en langue étrangère sur les questions techniques et pédagogiques même si les moniteurs expriment le souhait d'un approfondissement pour fluidifier les échanges.



2 - Facteurs environnementaux

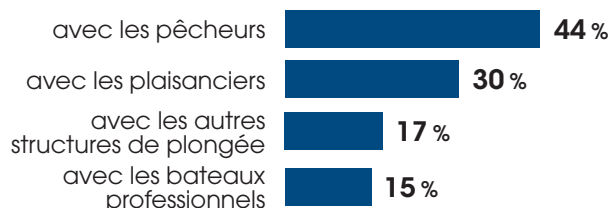
Nous avons choisi d'englober sous cette terminologie l'ensemble des facteurs environnementaux influençant les conditions de travail des moniteurs de plongée. Il s'agira d'étudier les relations avec les autres utilisateurs de la mer, l'utilisation conjointe des sites naturels et l'aménagement de ceux-ci.

- **Les relations avec les autres utilisateurs :**

Nous avons interrogé les moniteurs de plongée sur les relations qu'ils entretenaient avec les professionnels de la mer et les plaisanciers. Ils distinguent clairement les problématiques rencontrées avec chacun d'entre eux.

65 % des répondants déclarent avoir des problématiques de conflits d'usage sur les sites de pratique. Néanmoins, ce constat reste très dépendant de la zone géographique d'exercice du métier (ex. : les sites du sud sont plus exposés) et des relations interprofessionnelles mises en place depuis plusieurs années pour un travail collaboratif.

Conflits d'usage



Les conflits impliquant les pêcheurs concernent essentiellement la présence de casiers à proximité des sites de plongée.

Ceux concernant les relations entre les centres de plongée sont liés à l'utilisation de bouées installées par certains clubs et utilisées par d'autres sans concertation ou accord.

La présence conjointe sur les sites de plaisanciers, de jets ski ou de bateaux d'excursions densifie la fréquentation et provoque parfois des tensions ou des mises en danger des plongeurs.

- **La préservation des fonds marins et la connaissance du milieu :**

Les efforts fournis depuis plusieurs années pour préserver le milieu sous-marin et mettre en place les conditions favorables à sa résilience impliquent de nombreux acteurs dont les professionnels de la plongée. Les résultats sont positifs aux dires de ces derniers. C'est la raison pour laquelle ils restent vigilants et en font une priorité.

Cet engagement explique les tensions fortes qui peuvent apparaître lorsque les plaisanciers jettent l'ancre près des sites de plongée sans tenir compte des fonds et les enjeux forts autour de projets d'installation de bouées "écologiques".



Pour favoriser cette préservation de la faune et de la flore sous-marine, les professionnels soulignent l'importance de la connaissance du milieu et envisagent des moyens pour le faire :

- **en partageant leur connaissance** : par le développement de la randonnée palmée / découverte (touristes à la journée, parcours, ...), par la sensibilisation auprès des scolaires (Carbet des sciences, Association POEMM, ...)
- **en améliorant leur propre connaissance du milieu** : 15% déclarent manquer de connaissances. On rappelle ici la remontée des employeurs qui soulignent le peu de connaissance des fonds tropicaux chez les moniteurs venus de l'hexagone pour la saison.

3 - Cadre réglementaire

Cette partie traite des questions relatives aux prérogatives et contraintes liées au diplôme ainsi qu'au cadre réglementaire applicable au métier de moniteur de plongée.

La nouvelle architecture des diplômes a modifié les prérogatives des qualifications professionnelles dans la plongée. De plus, l'obligation du recyclage de l'ensemble des diplômes de plongée depuis 2017 impose une contrainte supplémentaire qui doit être intégrée dans l'organisation de travail.

La totalité des répondants confirme être au courant du stage de recyclage à effectuer, 13% l'ont déjà fait. Les entretiens font apparaître les retours d'expérience ou les desideratas concernant le contenu de ces recyclages :

Attentes / éléments pertinents	Éléments moins pertinents
• Actualisation de la réglementation du métier (code du sport / code du travail) • Remise à niveau technique si évolution majeure ou obligation réglementaire • Remise à niveau secourisme • Apports en connaissance du milieu • Evaluation des capacités physiques	• Recyclage technique sauf pour les personnes impliquées en milieu associatif (les bénévoles plongent moins souvent que les professionnels)

Ils relèvent aussi que l'évolution de la réglementation sur le traitement du matériel (EPI) n'est pas forcément positive car elle devient trop complexe : son application est trop contraignante et compliquée (par exemple : l'utilisation systématique de l'ordinateur à partir du niveau 2 est difficile à gérer avec les clients).

L'obligation de la mise en place d'une sécurité en surface dans le cadre des conditions de travail des salariés est contraignante pour les petites structures qui n'ont pas toujours la possibilité d'organiser le fonctionnement de leur équipe en conséquences.

On ne relève pas de problème particulier pour les grosses structures qui le font déjà. Il est à noter que ce n'est pas obligatoire pour les travailleurs indépendants.

Obligation Sécurité en surface



Témoignage entretien

" Les contrôles d'établissements effectués par la DJSCS à la demande des professionnels lors de l'ouverture de leur structure permettent de répondre de manière plus optimale aux obligations réglementaires. Je pensais être au point et la visite m'a permis de prendre en compte des obligations nouvelles ou modifiées."

1 - Formation professionnelle continue

La démarche de formation initiale actuelle est fortement axée sur la technique liée à la pratique de la plongée et à l'encadrement en sécurité du public. Mais la fiche métier est plus complète et, selon l'avis des professionnels rencontrés, l'ensemble des tâches d'un moniteur en structure privée devraient être valorisé au moment de la formation : gestion d'un club, communication, marketing, démarche commerciale. Ces remarques sont confirmées par les données issues du questionnaire concernant les besoins en formation continue des moniteurs de plongée. Nous vous les présentons ci-dessous en différenciant les réponses selon les statuts professionnels.

BESOINS EN FORMATION	Gérants de structure	Salariés	
Gestion de structure	88%	64%	
Langues étrangères	52%	39%	
Formation maritime	21%	24%	
Connaissance du milieu	9%	15%	
Encadrement technique et pédagogique	6%	30%	

*Se lit :
64% des salariés déclarent avoir un besoin de formation en gestion de structure.*

La formation professionnelle continue doit pouvoir prendre en compte tant le statut des moniteurs de plongée que leur disponibilité dans l'année. Un calendrier annuel de formation devrait être proposé en concertation avec les organismes de formation susceptibles d'intervenir : COMASSUB, CREPS de Guadeloupe, Association de gestion du CERFASSO, Institut Martiniquais du Sport, ...

Il apparaît donc nécessaire qu'un organe concentre l'ensemble des besoins exprimés pour assurer une visibilité et une diffusion en adéquation avec les réalités du métier. La légitimité de cet organisme, sa constitution et ses prérogatives seront traitées plus longuement au point 3 des préconisations.

La formation professionnelle continue peut s'envisager soit au travers de contenus déjà existants ou de sessions mises en place pour répondre spécifiquement aux remontées des professionnels, soit lors des recyclages obligatoires. Ces derniers pourraient être organisés en deux parties, l'une s'adressant aux moniteurs concernés par l'obligation administrative et l'autre accueillant d'autres professionnels intéressés par les thématiques proposées.

La formation professionnelle continue doit pouvoir répondre aux axes suivants :

- **améliorer des compétences exigées dans le cadre du métier**
ex. prise en charge de publics vieillissants
- **favoriser le développement ou l'acquisition de compétences liées aux évolutions du métier**
ex. connaissance du milieu tropical
- **accompagner la reconversion en interne**
ex. formation aux outils de gestion de structure



Le secteur de la plongée utilise très peu les possibilités offertes par la Convention Collective Nationale du Sport alors que des solutions existent notamment pour éviter la propagation des CDD.

→ **Un module de formation professionnelle continue** organisé sur les périodes d'inter-saison pour aborder le droit du travail, la gestion des Ressources Humaines et favoriser l'appropriation de la CCNS au regard des spécificités de la plongée.

→ Peut se faire sur le **temps de recyclage quinquennal** ou dans le cadre d'un CC "Développer Entreprendre"

Le **recyclage quinquennal**, en plus d'être une obligation réglementaire, doit pouvoir répondre aux besoins de formation du territoire. Il peut être l'opportunité d'intégrer des modules de formation sur des sujets d'actualité ou exprimés par les professionnels.

Pour exemple, lors des entretiens, il a été souligné l'importance de la condition physique du moniteur pour gérer les situations de sécurité et de secours. Il peut être envisagé d'intégrer des activités physiques supplémentaires et/ou de réfléchir aux modalités de maintien de cette condition physique tout au long de l'année.

2 - Préfilère de formation professionnelle

Sous cette terminologie est englobé l'ensemble des prérequis nécessaires à l'entrée en formation aux diplômes d'Etat de la plongée. Elle comprend également les éléments attachés à la culture de ce métier, notamment la connaissance du milieu marin et la préservation de l'environnement de pratique.

Son objectif premier est de créer les conditions optimales d'accès à la filière professionnelle, que celle-ci soit proposée au niveau territorial, interrégional ou national.

Cette préfilère de formation pourrait s'appuyer entre autres sur **des structures existantes** :

Au sein de l'éducation nationale

- des lycées professionnels proposant une filière nautique (ex. Lycée Raymond Nérès du Marin - Filière maintenance nautique)
- des collèges ou lycées mettant en place l'activité plongée sous divers formes (ex. EPS, option BAC, ...)
- des établissements scolaires organisant des ateliers découverte et des sorties éducatives (ex. Carbet des Sciences parcours marins en PMT, projets aires marines éducatives, ...)

Dans le champ de la formation professionnelle

- l'école de formation professionnelle maritime et aquacole de Trinité
- les organismes de formation

Dans le champ fédéral ou professionnel de la plongée

- le Comassub : Commission formation
- les associations affiliées aux fédérations délégataires
- les structures privées ou groupements professionnels

La diversité de ces structures a l'avantage d'élargir les possibilités d'informer et de former, et de toucher des publics avec des caractéristiques très différentes.

Ainsi, les conseillers d'orientation auraient matière à informer les jeunes et les demandeurs d'emploi sur ce secteur d'activité. Les métiers et les formations étant proposés sur le territoire, leur valorisation et leur attractivité seront meilleures.

La préfilère de formation par le biais de l'apprentissage semble être la plus adaptée aux besoins du métier et à la volonté de former les jeunes martiniquais sur le territoire.

L'objectif pourrait être de mettre en place une filière de formation avec des clubs partenaires qui accueilleraient les futurs moniteurs en alternance. La problématique de la rémunération en cours de formation devra être étudiée afin de valoriser le cursus et le rendre attractif et accessible à tous : les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage offrent cette possibilité. Cet apprentissage aurait également l'avantage de permettre aux jeunes moniteurs d'accumuler une expérience professionnelle, favorisant l'acquisition des prérequis et des compétences adaptées aux réalités du terrain.

Un partenariat avec les acteurs en charge de la formation professionnelle et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (Collectivité Territoriale de Martinique, DIECCTE, Pôle Emploi, Missions Locales, ...) faciliterait la prise en charge globale des parcours de formation, des prérequis jusqu'au diplôme final.

De même, les coûts inhérents à la prise en charge des stagiaires par les structures (tutorat, frais de fonctionnement) pourraient être soutenus afin d'inciter les structures de plongée à accueillir et embaucher les stagiaires en formation.



La filière de formation aux métiers de la plongée devrait pouvoir s'appuyer sur des partenariats formalisés avec des CREPS ou centres de formation hexagonaux afin de construire une passerelle entre la préfilère structurée en Martinique et les filières professionnelles existantes.

- **Maintenir le plus possible la formation sur le territoire** en s'appuyant sur des formateurs locaux et les outils de formation à distance et/ou la venue de formateurs extérieurs sur certains modules.
- **Faciliter le départ des stagiaires martiniquais** en anticipant sur le financement complet de leur parcours pour favoriser une expérience hors du territoire et/ou acquérir leurs titres professionnels. La mobilisation du Fonds Social Européen pourra alors être envisagée.

3 - Représentativité des professionnels de la plongée

Le manque de représentativité de la profession des moniteurs de plongée dans les instances de concertation concernant leur secteur d'activité a pour conséquence de rendre difficile l'avancée de certains dossiers les concernant directement. La difficulté de ne pas avoir un interlocuteur unique représentatif est exprimée de manière redondante par les instances décisionnaires (collectivités, gestionnaires d'espaces, administrations, ...). Celles-ci encouragent vivement la création d'un regroupement de professionnels, quelle que soit la forme choisie.

L'intérêt d'une représentativité efficiente de la profession serait de :

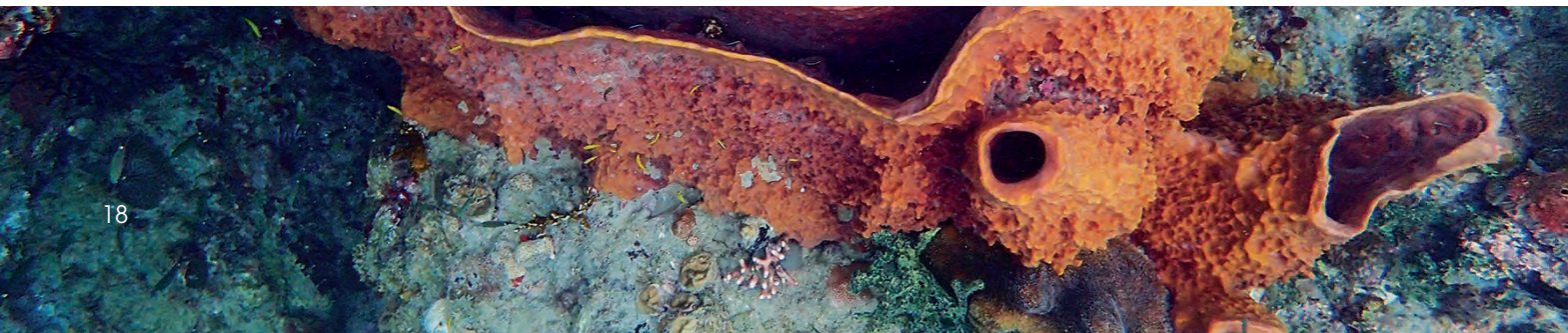
- permettre un travail de conciliation et d'échanges entre les utilisateurs professionnels d'un même espace pour partager les problématiques de chacun et trouver des solutions adaptées .
ex. commission parité pêche/plongée.
- résoudre les problématiques du portage de nombreux dossiers impactant sur l'ensemble de la profession. Il est envisageable de professionnaliser cette l'instance représentative pour en faire un interlocuteur pérenne.
ex. : via la création d'un groupement d'employeur avec le cofinancement des structures adhérentes ou le portage par le COMASSUB (soutien financier de l'emploi par des dispositifs consacrés)
- afficher une dynamique commune proactive pour valoriser le métier de moniteur de plongée sur le territoire et générer un intérêt de la part des interlocuteurs publics et privés.
- poser les limites claires entre les dynamiques associatives non lucratives et celles des entreprises à but commercial afin d'accompagner plus justement chacune d'entre elles.



L'organisation d'un séminaire annuel à l'attention des professionnels de la plongée permettrait de lancer une dynamique de travail collectif :

- **par typologies territoriales** : EPCI, secteurs géographiques, sites de plongée, ...
- **par typologies d'interlocuteurs** : gestionnaires d'espaces, décideurs publics, ...
- **par thématiques métier** : emploi, formation, cadre réglementaire, recherche de financements, ...
- ...

La réflexion reste ouverte sur le choix de l'organisateur de ces séminaires : la DJSCS au regard de sa mission d'accompagnement du développement des Sports de Nature, la Collectivité Territoriale de Martinique du fait de ses prérogatives sur la CTESI, le Parc Naturel Marin dans le cadre de sa gestion des sites de pratique de la plongée, le Comité Martiniquais du Tourisme de part son rôle de soutien au développement du tourisme bleu, ...



4 - Aménagement et protection de l'environnement de pratique

Pour répondre à cet impératif professionnel mais également contextuel, au regard de la sensibilité actuelle sur les questions de protection de l'environnement, il pourrait être proposé des actions complémentaires et interagissantes. Certaines décrites ci-dessous sont en cours de réalisation et méritent un éclairage particulier du fait de leur importance.

Au niveau régional

L'implication des gestionnaires d'espace, des Collectivités Territoriales (CTM, EPCI) et des administrations d'Etat (Préfecture, DEAL, DM, DJSCS, ...) dans la préservation de l'environnement pose un cadre formel aux professionnels de la plongée. Les grands projets voulus et financés par ces instances devraient aboutir prochainement pour favoriser la pratique d'un métier dans un espace respectueux de la faune et de la flore martiniquaises.

Il est important de veiller à éviter l'exclusion des pratiques sportives sur les sites concernés par la préservation de l'environnement.

ex. : Réserve Albert Falco, installations de bouées pour la navigation de plaisance et sur les sites de plongée, ...

L'objectif de l'Education Nationale de sensibiliser les jeunes publics à la protection de l'environnement pourrait se traduire par des actions menées à tous les niveaux de la scolarité, de l'école à l'université. Certaines existent déjà dans le secteur de la plongée et de la préservation du milieu marin, et d'autres sont à développer. Un "Plan Plongée Martinique" favoriserait la structuration de l'offre en milieu scolaire et son financement.

ex. : mise en place d'aires marines éducatives, actions pédagogiques avec le Carbet des Sciences, sentiers sous-marins du François et des Anses d'Arlet, pratique du PMT et de la plongée dans le secondaire, ...

Le développement de la formation au BPJEPS Plongée sans scaphandre favoriserait celui de la randonnée palmée et de l'apnée. Ces deux activités de la famille de la plongée subaquatique sont des moyens abordables et adaptés pour faciliter la découverte du milieu sous-marin et sensibiliser à sa protection. L'accessibilité de ce diplôme est un atout pour accompagner la mise en place de projets scolaires ou autres dans des délais raisonnables.

Au niveau local

Au niveau des sites de pratique, une concertation directe entre usagers professionnels permettrait d'optimiser leur accès en diminuant l'impact sur l'environnement. A l'initiative de la Collectivité Locale concernée, ces échanges pourraient avoir pour objectif de concilier les intérêts professionnels et la gestion des ressources naturelles.

ex. : la pose des casiers par les pêcheurs à une distance compatible avec la préservation d'une vie sous-marine / mise en place de bouées de couleur en fonction de l'activité (pêche, plongée, plaisance, ...)

En interne à la structure de plongée, nous incitons à une réflexion sur cette thématique et à une réorganisation de la pratique professionnelle. Alors qu'il paraît évident de prime abord que l'environnement soit préservé, les pratiques professionnelles des moniteurs de plongée tant à terre qu'en mer, impactent négativement le milieu naturel. De plus, la méconnaissance du milieu sous-marin tropical constatée plus tôt dans l'étude, accentue parfois des comportements inadéquats. La réflexion sociétale actuelle sur la diminution de l'empreinte carbone individuelle ou collective, doit soutenir cette démarche.

ex. : formation des moniteurs de plongée par le Carbet des Sciences, réflexion sur la gestion de l'eau, sur le transport maritime, ...

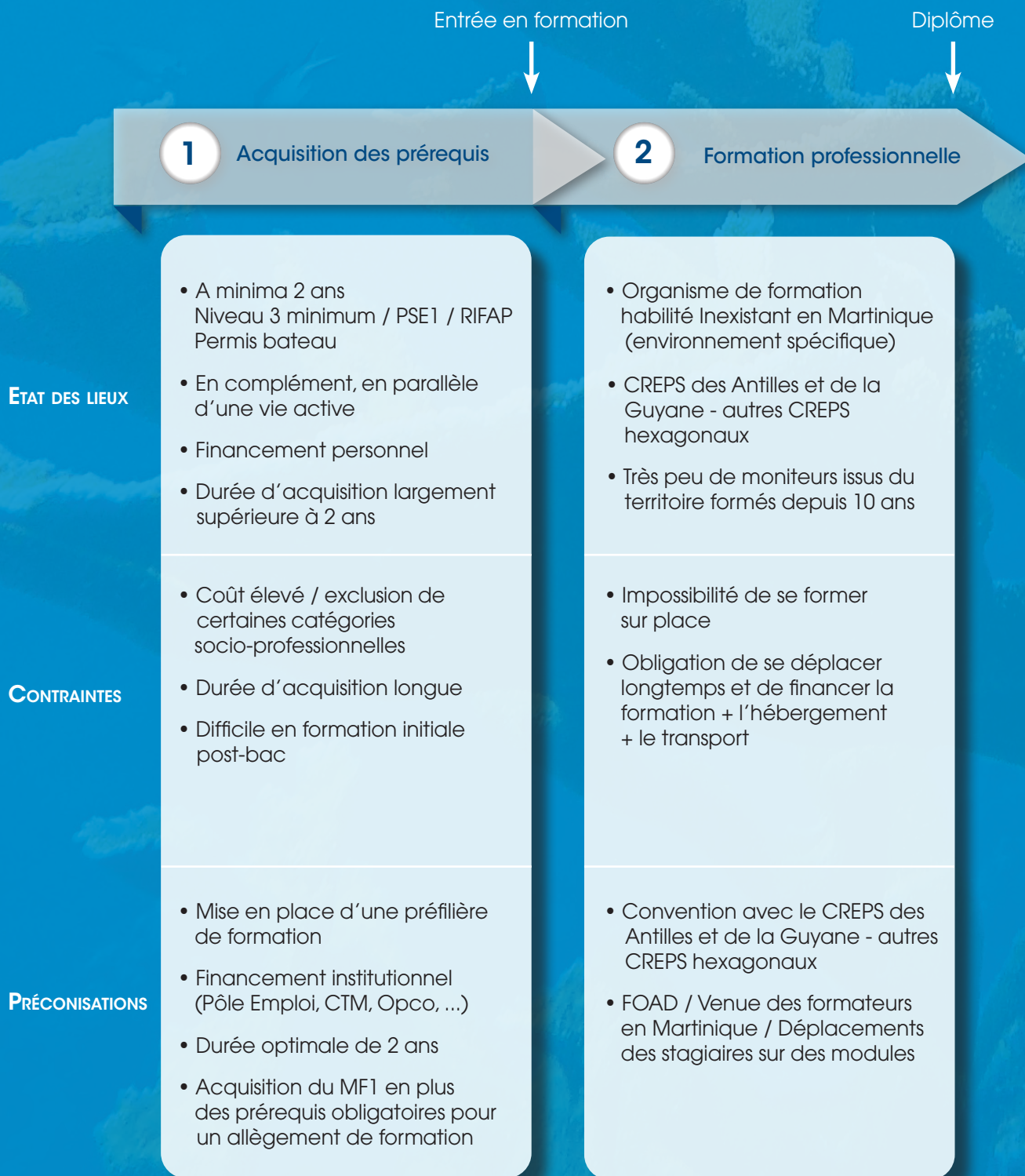


Le Plan de Relance 2020 affiche son soutien aux initiatives entrepreneuriales en faveur de la contribution à la transition écologique. Il vient s'ajouter aux mesures déjà existantes dans les Dom pour favoriser :

→ **la rénovation énergétique** : éclairage aux panneaux solaires, chauffe-eau solaire, réserve d'eau, ...

→ **l'investissement en équipements structurants** : compresseurs moins consommateurs d'énergie, bateaux et/ou moteurs moins bruyants et moins polluants, ...

OPTIMISER L'ACCÈS AU MÉTIER SUR LE TERRITOIRE



✓ DIVERSIFIER LES PUBLICS

✓ FAVORISER ET SIMPLIFIER L'ACCÈS À LA FORMATION

DÉVELOPPER ET STRUCTURER L'EMPLOI

Métier



3

Exercice du métier
en Martinique

4

Recyclage obligatoire

- Spécificités multiples :
Tourisme, environnement
tropical, cadre réglementaire
évolutif, conflits d'usage
- Proportion élevée de moniteurs
non issus du territoire

- Turn-over important dans les
structures
- Besoins en formation continue
(milieu tropical, accueil,
communication, langue
étrangère, ...)
- Besoins en aménagement et
protection de l'environnement
de pratique

- Mise en place d'un programme
de formation continue adapté
- Représentation de la profession
- Propositions d'aménagement
des sites de pratique

- Organisme de formation
habilité inexistant en Martinique
- CREPS des Antilles et de la
Guyane - autres CREPS
hexagonaux

- Impossibilité de se former
sur place
- Manque de projection sur un
calendrier de formation
prévisionnel pluriannuel

- Convention avec le CREPS des
Antilles et de la Guyane - autres
CREPS hexagonaux
- FOAD / Venue des formateurs
en Martinique

Tableau de concordance Plongée

Référence Art.A.322-71 et suivant du code du sport et annexes III-14a à III-20b

Niveau des plongeurs			Espace de Plongée Profondeur maximum	Qui encadre la plongée en exploration ?		Qui encadre la plongée en enseignement ?		Nbre de plongeurs par palanquée
Anciens niveaux français/fédéré	Nouveaux diplômes			Sans rémunération	Avec rémunération Qualification minimale	Sans rémunération	Avec rémunération Qualification minimale	
	Plongeurs encadrés PE	Plongeurs autonomes PA						
Baptême			0 à 6 m			E1	Stagiaire BP plongée option A ou BP plongée option A	1
Débutant								4
Débutant en cours de formation	PE12		0 à 12 m	N4	Stagiaire BP plongée option A ou BP plongée option A	E2	Stagiaire BP plongée option A ou BP plongée option A	Plongeurs encadrés : 4 maxi + encadrant + 1 NA possible Plongeurs en autonomie : 2 ou 3 maximum
N1 *		PA12						
N1	PE20		0 à 20 m	N4 ou E2	Stagiaire BP plongée option A ou BP plongée option A	E 2	Stagiaire BP plongée option A ou BP plongée option A	
N2		PA20						
	PE40		0 à 40 m	N4 ou E3 MF1	Stagiaire BP plongée option A ou BP plongée option A	E3	BEES1° ou DEJEPS Activités de Plongée subaquatique	
N2 *		PA40						
N3	PE60		0 à 60 m	E4 MF2	DEJEPS Plongée subaquatique ou DEJEPS Activités de Plongée subaquatique + Certificat Compl. Plongée profonde et Tutorat ou BEES2° Plongée ou DESJEPS Plongée	E4	DEJEPS Plongée subaquatique ou DEJEPS Activités de Plongée subaquatique + Certificat Compl. Plongée profonde et Tutorat ou BEES2° Plongée ou DESJEPS Plongée	Plongeurs encadrés : 4 en tout dont encadrant Plongeurs en autonomie : 2 ou 3 maximum
		PA60						
N4		PA60						

Mise à jour juillet 2017 - Mission ICE sport Var - Peggy FROGER

Concordance des diplômes professionnels et non professionnels

Encadrement de la plongée en enseignement

	Diplômes fédéraux - Non Professionnels	Diplômes d'Etat - Professionnels
E1 (0 à 6 m)	Initiateur 1 - FFESS	-
E2 (0 à 20 m)	Initiateur 2 - FFESS + guide de palanquée ou Stagiaire MF1 ou CMAS*	Stagiaire BP plongée option A ou BP plongée option A
E3 (0 à 40 m)	MF1 - FFESS ou CMAS**	BEES1° ou DEJEPS Activités de Plongée subaquatique
E4 (0 à 60 m)	MF2 - FFESS	DEJEPS Plongée subaquatique ou DEJEPS Activités de Plongée subaquatique + Certificat Complémentaire Plongée profonde et Tutorat ou BEES2° Plongée ou DESJEPS Plongée

Encadrement de la plongée en exploration

	Diplômes fédéraux - Non Professionnels	Diplômes d'Etat - Professionnels
Directeur de plongée	N4 + autorisation du président	BEES 1° - BEES 2° / DEJEPS ou DESJEPS

Attention : les diplômes fédéraux ne permettent pas de travailler contre rémunération (Art L.212-2 du code du sport : environnement spécifique). En cas de plongée aux mélanges, le moniteur doit avoir la qualification du mélange correspondant, en plus de son diplôme.

Liste des diplômes professionnels et leurs prérogatives

Intitulés	Prérogatives
BPJEPS plongée option avec scaphandre (A)	Il permet d'accéder à des compétences de E2 selon le Code du sport, avec un enseignement dans la zone des 0 à 20 mètres, un encadrement en explo dans la zone des 0 à 40 mètres. Pas de compétences de Directeur de Plongée et obligation d'être placé sous l'autorité d'un diplôme de niveau supérieur. Autonomie possible en randonnée subaquatique.
BPJEPS plongée option sans scaphandre (B)	L'option B « sans scaphandre » permet l'accès à l'autonomie complète dans l'activité visée : apnée, pêche sous-marine, nage avec palmes, hockey subaquatique ...
BEES1° Plongée * DEJEPS Plongée subaquatique *	Ils permettent d'exercer les compétences d'enseignant E4 dans la zone des 0 à 60 m, d'encadrer des explorations dans la même zone et d'être Directeur de Plongée dans la zone 0 à 60 mètres à l'air ou au nitrox.
DEJEPS Activités de Plongée subaquatique	Il permet d'exercer les compétences d'enseignant E3 dans la zone des 0 à 40 m, d'encadrer des explorations dans la même zone et d'être Directeur de Plongée dans la zone 0 à 60 mètres à l'air ou au nitrox.
Certificat Complémentaire Plongée profonde et Tutorat	Ce Certificat Complémentaire est adossé à un DEJEPS "activités de plongée subaquatique". Il permet de rajouter les compétences d'enseignant E4 dans la zone des 0 à 60 m, d'encadrer des explorations dans la même zone et d'être également tuteur de stagiaire pédagogique en structure d'accueil (diplômes d'Etat ou fédéraux).
BEES 2° Plongée * DESJEPS Plongée	Il permet d'obtenir les compétences d'enseignant E4 dans la zone des 0 à 60 m, d'encadrer des explorations dans la même zone et d'être également tuteur de stagiaire pédagogique en structure d'accueil (diplômes d'Etat ou fédéraux). Il est également réputé certifié pour être chef de centre, formateur de cadres et expert dans un domaine particulier de la plongée subaquatique.

* Ces diplômes ne sont plus délivrés mais leurs titulaires conservent leurs prérogatives à conditions d'être à jour de leur recyclage quinquennal

ANALYSE DU MÉTIER DE MONITEUR DE PLONGÉE DANS LE CADRE D'UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE EN MARTINIQUE

Document téléchargeable sur
www.martinique.drjcs.gouv.fr